

puisse satisfaire beaucoup de nations de l'univers. La mise hors la loi doit être accompagnée de véritables mesures de contrôle et de précaution. Si cela se réalise, il y aura un sentiment de confiance parmi les nations de l'univers; du moins, elles auront un répit d'à peu près un an avant qu'on leur lance ce projectile sur la tête. Je crois qu'alors rien ne s'opposera plus à l'adoption de mesures pratiques.

M. MACINNIS : C'est ce que j'ai voulu dire par inspection.

Le TÉMOIN : Pardonnez-moi de tellement insister pour faire ressortir ces points. Nous devons veiller très attentivement à faire un exposé complet de la question, car, voyez-vous, la Commission est saisie d'une part de la thèse assez simpliste de l'Union soviétique, appuyée par la Pologne, qui se borne tout simplement à une convention du genre du pacte Briand-Kellogg en vue de mettre la guerre hors la loi; et il y a par contre les dix autres nations qui disent: "Oui, nous voulons que ces horreurs soient mises hors la loi, mais cela est bien inutile en soi; la mise hors la loi doit être accompagnée de toutes les mesures de contrôle et de précaution." Nous ne tenons pas à être ballottés entre le pour et le contre de la question par suite d'un exposé incomplet. Pardonnez-moi ma franchise à cet égard.

M. MACINNIS : Non seulement je vous pardonne, mais je vous remercie beaucoup de votre réponse.

M. Coldwell :

D. Cela revient à dire que les Russes doivent être prêts, comme toutes les autres nations, à renoncer à une partie de leur souveraineté et la placer, — j'estime que c'est une extension de souveraineté,—entre les mains de l'organisme international par l'entremise de la présente Commission.—R. Voilà l'affaire en deux mots. C'est là la situation. Si nous voulons avoir une autorité mondiale il nous faudra la revêtir de pouvoirs, et cela n'est possible que si les nations de l'univers sont disposées à confier de telles fonctions à une institution internationale. Nous le faisons tous les jours. Chaque traité que nous signons constitue une diminution de notre souveraineté nationale.

D. Oui. Pourtant, il s'agit dans un sens d'une extension de la souveraineté nationale?—R. Oui, d'une certaine façon. La difficulté à cet égard, c'est que ces mots se forgent et que certaines personnes se font une idée en quelque sorte exaltée de leur signification. On ne s'arrête pas pour en dégager le sens exact. Si l'on se donne la peine de chercher de quoi il s'agit et de le dire, on s'aperçoit que les gens n'y voient pas d'inconvénients. Mais, si vous dites tout simplement à quelqu'un: "Nous devons sacrifier le souveraineté nationale", celui-ci croit que ce sont là des mots agressifs.

M. Fleming :

D. Cela nous amène à un autre aspect de la question, celui des renseignements à donner au public. Je crois que d'une façon générale le public a l'impression que cette question est entourée d'un tel secret qu'elle intéresse seulement un petit groupe d'hommes de science et non pas l'opinion publique. La crainte engendrée par l'idée de cette arme est peut-être telle que l'homme ordinaire ne veut pas y penser, mais avant bien longtemps, par suite sans doute du rapport de la Commission, il sera nécessaire de prendre une décision. Il se peut que le présent Parlement et chaque parlement de l'univers soit obligé de prendre une décision à l'égard de l'opinion publique. Je prierais le général McNaughton de nous dire quelles sont les mesures que l'on peut adopter dès maintenant pour renseigner l'opinion publique sur les grandes questions que comporte le terrible problème du contrôle de l'énergie atomique.

M. COLDWELL : Cela ne fait-il pas partie de notre tâche ?

M. FLEMING : Sans doute, mais après tout cela est tellement scientifique que je crois que l'opinion d'un savant aurait une grande importance. Somme toute, qu'est-ce que le législateur ordinaire connaît dans ce problème ?